



Executoire par provision ça veut dire quoi

Par **anne40**, le **18/06/2009** à **14:34**

Bonjour,j'ai ete condamne a payer 800 euros a mon ex concubin et il y a marque que je peut faire appel et que la décision est exécutoire par provision.qu'est ce que cela veut dire? mon avocate n'a reçu aucune décision alors que moi je l'ai reçu par huissier a la maison est ce normal?MON FILS SUBI UNE GARDE ALTERNEE QUI SE PASSE MAL;LE JUGE POUR ENFANT LE SAIS ET AVAIT suspendu apres accord des deux parents signé cette garde.le jaf l'a remise en route et me condamné a verser au père 800euros(art 700)alors que j'ai payé l'école de géomètre et des frais toute seule.mon ex faisant des histoire quand il devait m'aider a payer(notifié par le juge pour enfant)je voudrais faire appel car le juge note que mon fils est interne et que par conséquent il est inutile de supprimer cette GA.ce qui est faux puisque j'ai fourni au juge un papier des deux écoles ou devait aller mon fils qui sont tout près de chez moi donc plus d'internat.j'ai peur de faire appel car ce résultat est tellement injuste et faix que je ne crois plus en rien.mais mon fils(16 ans et demi)supporteras t'il a nouveau ces déménagements incessants? COMMENT SE PASSE UN APPEL, COMBIEN DE TEMPS CELA DURE,et combien cela va t'il encore me couter,et sutout y t'il moyen de faire vite car les etudes de mon fils sont importantes et si la reponse doit tomber a ses 18 ans cela ne vaut pas la peine.je suis perdue merci